

Florian LEZEC

Responsable de l'enquête R&D conduite auprès des entreprises à la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)

Rapporteur référent sur l'évaluation réalisée par TEPP

27 septembre 2016

Dans le cadre du Comité de suivi de l'évaluation du CICE, l'étude du TEPP est la seule à aborder les effets potentiels sur la R&D. Pour ce faire, l'équipe de chercheurs a utilisé les données des enquêtes R&D conduites auprès des entreprises sur les exercices 2009 à 2014 par le Sies. L'utilisation de ces données n'a pas pu mettre en lumière d'effet du CICE sur la R&D (dépenses et effectifs).

La méthodologie utilisée par le TEPP conduit à l'utilisation d'un échantillon d'entreprises réalisant de la R&D très restreint : seules 1 189 entreprises sont présentes dans cet échantillon cylindré. L'enquête R&D n'interroge de manière exhaustive et systématique (chaque année) que les entreprises qui ont des dépenses intérieures de R&D de plus de 400 k€, les autres entreprises étant sélectionnées par sondage et enquêtées seulement 2 années consécutives. Ainsi, par construction, l'échantillon du TEPP pour étudier la R&D (toutes les entreprises présentes dans les enquêtes R&D de 2009 à 2014) ne permet de ne sélectionner qu'une sous-population d'entreprises vivantes sur toute la période et ayant des dépenses de R&D les plus importantes. De ce fait, et comme l'indique le rapport du TEPP, ces entreprises ont des caractéristiques très différentes et ne sauraient être représentatives de toutes les entreprises qui engageraient des projets de R&D, et encore moins de toutes les entreprises françaises.

Néanmoins, le rapport présente des statistiques descriptives intéressantes qui permettent de caractériser cette sélection par rapport à celle de l'échantillon du reste de l'étude (133 000 entreprises). D'une part, elles sont en moyenne de plus grande taille, les cadres y sont plus nombreux et les salaires versés y sont plus importants. Et d'autre part, en termes d'exposition au CICE : elles sont en effet nettement moins exposées que les autres. Aussi, ne pas trouver de résultats sur cet échantillon est très probablement relatif à la structure de l'échantillon cylindré ainsi créé qui limite le champ de l'étude.

De plus, si cette construction permet donc de mesurer imparfaitement la marge intensive, elle ne permet pas non plus de se rendre compte d'une éventuelle marge extensive, c'est-à-dire d'un potentiel effet du CICE qui encouragerait des entreprises

qui n'ont jamais fait de R&D à en faire pour la première fois (ce que l'enquête du Sies pourrait permettre de repérer).

A ce stade, si aucun effet du CICE n'a pu être mis en évidence sur la R&D par la construction de l'échantillon, cela ne signifie peut-être pas qu'ils n'existent pas. Notamment, peut-être que la R&D n'est pas la première variable d'ajustement pour ces entreprises et qu'une mesure à plus long terme pourrait montrer un éventuel effet, sur un délai plus long, du CICE sur la R&D. Continuer l'exercice sur les années postérieures à 2014 pourrait être une manière de valider ou non cette hypothèse.

En conclusion, les résultats concernant la R&D présentés par l'équipe du TEPP offrent un premier éclairage descriptif de l'exposition au CICE d'une sous-population très spécifique d'entreprises qui réalisent de la R&D. Afin de confirmer ou non l'absence de résultats présentée dans le rapport final, l'exercice mériterait néanmoins d'être prolongé à la fois en élargissant l'échantillon, et dans le temps avec un point supplémentaire pour l'année 2015, dont les données de l'enquête R&D sont en train d'être récoltées.